

bien vieillir
chez soi

Comment ça marche ?

Ce service est gratuit

Il repose sur un partenariat financier établi avec plusieurs institutions : Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres soutient la mission d'accueil, d'information et d'orientation par le biais du dispositif **CLIC (Centre local d'information et de coordination)** qui vous permet d'être informé dans vos démarches de **soutien à domicile**. L'Agence régionale de santé (ARS) soutient la mission de **réseau de santé** qui vous permet d'être accompagné dans vos démarches de soins à domicile ainsi que la méthode **MAIA** et son service de gestion de cas au service des malades d'Alzheimer et apparentés... Ces missions d'accompagnement sont réalisées en cohérence avec : Les travailleurs sociaux du Conseil Départemental qui assurent le suivi social de votre situation et attribuent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ; les interventions des caisses de retraite (MSA, CARSAT, RSI...) et des caisses de retraite complémentaire (Malakoff, Klésia, Aprionis...).

Au delà de cet accompagnement individuel, se développent également des actions collectives et partenariales au service des personnes âgées : plateforme de répit et groupe de parole pour les aidants familiaux avec le soutien de la CNSA, conférences, forums et ateliers de prévention santé (mémoire, équilibre...),... Et de nombreuses autres actions...

bien vieillir
chez soi

Pour venir nous rencontrer ou nous joindre

4 rue Gambetta - 79100 THOUARS

Tél. : 05 49 67 83 53

clidupaysthouarsais@deux-sevres.fr

Ouvert du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Siège Social : Association Gérontologique nord Deux-Sèvres
20 rue de la Citadelle - BP 36 - 79200 PARTHENAY

bien vieillir chez soi

en Nord Deux Sèvres Antenne de Thouars

Nous facilitons la vie à domicile
des personnes âgées de 60 ans et plus.

05 49 67 83 53



nous vous écoutons...



- pour formuler ensemble vos attentes et vos besoins afin de rester à votre domicile.
- pour vous informer sur les différents services et professionnels à votre disposition.
- pour vous guider dans l'amélioration de votre logement.
- pour vous informer sur les aides que vous pouvez solliciter...

nous vous orientons...



- vers les professionnels et les services pouvant répondre à vos demandes.
- vers une structure d'hébergement pour une place permanente.
- vers une place d'accueil de jour ou temporaire en établissement afin de vous soulager vous ou votre entourage (plateforme de répit pour les aidants familiaux).

nous vous aidons...



- à coordonner les prestations des professionnels intervenant à votre domicile – aides à domicile, aides soignantes, infirmières, kinésithérapeutes – en concertation avec votre médecin.
- à accompagner votre retour à domicile après une hospitalisation.
- à mettre en place de nouveaux services : garde de nuit, couchers tardifs...

nous vous mettons en relation...



- avec les réseaux de bénévoles pouvant vous soutenir (France Alzheimer, Association des parkinsoniens...).
- avec les partenaires pouvant vous apporter des informations spécifiques – par exemple sous forme de groupe de paroles pour les aidants, de conférences sur certaines maladies...